

Séance du Conseil communal du 26 juin 2017

N° 01.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 AVRIL 2017.

Mme TARNION, Bourgmestre;
Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;
Mme et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;
M. NYSSSEN, Président du Conseil;
Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, ~~POLIS-PIRONNET~~, DEGEY,
CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, ~~VOISIN~~, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER,
NAJI, VROMEN, SCHROUBEN, ~~VAN HEES-LUYPAERTS~~, LEONARD, ~~DARRAJ~~, DETHIER, GREIMERS,
BOLLETTE, LUKOKI, Conseillers et Conseillères;
M. DEMOLIN, Directeur général.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 41.

LE CONSEIL,

- 0266 N° 01.- **PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE
LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 FEVRIER 2017.**
A l'unanimité,
APPROUVE
ledit procès-verbal.
- 0267 N° 02.- **BUDGET COMMUNAL 2017 - Octroi d'un subside indirect - Mme GILOT
Patricia - Gratuité pour location de la salle des Tourelles, le 23 avril 2017 (balade
et goûter au profit du "Relais pour la Vie") - Approbation.**
A l'unanimité,
DECIDE :
Art. 1.- D'accorder son aide à Mme GILOT Patricia, sous la forme d'une
mise à disposition gratuite (subvention de 184,00 €) de la salle des Tourelles.
- 0268 N° 03.- **BUDGET COMMUNAL 2017 - Octroi d'un subside indirect - Comité des Fêtes
de Petit-Rechain - Location de la salle des Tourelles, les 29 et 30 juillet 2017
(activités dans le cadre de la kermesse annuelle) - Approbation.**
A l'unanimité,
DECIDE :
Art. 1.- D'accorder son aide au Comité de Fêtes de Petit-Rechain,
représenté par M. STOCK Yvan, sous la forme d'une gratuité de la location
(512,00 €) de la salle des Tourelles.
- 0269 N° 04.- **INTERCOMMUNALES - IMIO, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du
1er juin 2017 - Ordre du jour - Rapport de gestion du Conseil d'administration -
Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes - Bilan et comptes 2016 -
Décharge aux administrateurs - Décharge aux membres du Collège des
contrôleurs aux comptes - Désignation d'administrateurs.**
A l'unanimité,
DECIDE :
- de prendre connaissance de l'ordre du jour;
- d'approuver le rapport de gestion;
- d'approuver le rapport du Collège des contrôleurs aux comptes;
- d'approuver les comptes et bilan de la S.C.R.L. arrêtés au 31 décembre
2016, à savoir un bilan établi à 1.079.817,93 € et un compte de résultats se
punctuant par un bénéfice de 21.150,82 €

- de voter la décharge aux administrateurs pour l'exercice 2016;
- de voter la décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice 2016;
- d'approuver les désignations d'administrateurs en remplacement de Mme POLL B. et de MM. DESTREBECQ O. et ADAM P., tous trois administrateurs démissionnaires;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0270 N° 05.- INTERCOMMUNALES - IMIO, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2017 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Approbation.

A l'unanimité,

DECIDE :

- de prendre connaissance et d'approuver l'ordre du jour;
- d'approuver les modifications statutaires;
- de charger ses représentants de rapporter la proportion des votes intervenus au Conseil communal conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0271 N° 06.- PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition et évaluation du subside - A.S.B.L. "Régie des Quartiers de Verviers" - Modification - Approbation.

A l'unanimité,

ADOPTÉ

à la date du 1er mai 2017, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L., convention prenant fin à la date du 31 mars 2019, au 17 juillet 2017 en ce qui concerne la mise à disposition de Mme FRANCOIS Valérie et au 30 novembre 2017 en ce qui concerne la mise à disposition de Mme DETHIER Carine;

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. sous forme de mise à disposition de personnel et estimé en 2017 à 82.806,86 €
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont supérieurs à 25.000,00 €

Mme TARNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mme et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, ~~POLIS PIRONNET~~, DEGEY,

CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, ~~VOISIN~~, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER,

NAJI, VROMEN, SCHROUBEN, ~~VAN HEES LUYPAERTS~~, LEONARD, DARRAJI, DETHIER, GREIMERS,

BOLLETTE, LUKOKI, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

0272 N° 07.- REVITALISATION URBAINE - Spintay - Convention de partenariat - Cession.

Entendu l'exposé de M. PITANCE, Echevin;

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R.;

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui précise que la Commission ad hoc se réunira autant de fois que cela sera nécessaire mais que la confidentialité est de mise pour ne pas compromettre l'aboutissement du dossier;

Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN, Cheffe de Groupe ECOLO;

Entendu l'intervention de M. BERRENDORF, Conseiller communal;

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre;

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal, qui propose le report du point (voir annexe pages 17 à 20);

Entendu la réponse de la Bourgmestre;

Entendu la réponse de M. PITANCE.;

Entendu l'intervention de M. DEGEY;

Vu la suspension de séance de 20h29 à 20h40;

Entendu l'intervention de M. DEGEY qui confirme sa demande de report;

Par 11 voix contre 23,

REJETTE

le report du point;

Par 30 voix et 4 abstentions,

PRECISE

dans un souci de clarté et pour autant que de besoin, que sa délibération du 28 novembre 2016 vise l'accord de la Ville sur la cession dans son intégralité de la convention de superficie avec option d'achat signé le 8 janvier 2015 entre la Ville et la S.A. "Les Rives de Verviers", ainsi que toutes les annexes (notamment l'annexe 4 : contrat de bail), à la S.A. "City Mall Group" ou toute société qui viendrait à se substituer à elle, représentée par la S.A. "Conseils Management", elle-même représentée par son représentant permanent M. HUON Patric, dans le cadre de la réorganisation judiciaire de la S.A. "Les Rives de Verviers";

CEDE DANS SON INTEGRALITE

la convention de partenariat conclue le 27 juin 2006 entre la Ville et la S.A. "Les Rives de Verviers", telle que modifiée par avenant du 12 février 2014 et par avenant du 8 janvier 2015, à la S.A "City Mall Group" ou toute société qui viendrait à se substituer à elle, représentée par la S.A."Conseils Management", elle-même représentée par son représentant permanent, M. HUON Patric, et ce à la suite de la décision du Tribunal du Commerce francophone de Bruxelles, en date du 22 décembre 2016, homologuant le plan de réorganisation de la S.A. "Les Rives de Verviers".

0273 N° 08.- ENTITES CONSOLIDEES - Verviers Ambitions, A.S.B.L. - Budget 2017 - Plan de gestion quinquennal 2018/2022 - Approbation.

Par 31 voix et 3 abstentions,

DECIDE :

- d'approuver le plan quinquennal de gestion actualisé 2018/2022;
- d'approuver le budget 2017 de l'A.S.B.L., partie intégrante du plan de gestion 2017/2022 (résultat 2017 : boni de 471,00 €).

0274 N° 09.- PLAINES ET COINS DE JEUX - Remplacement de jeux et d'équipements défectueux - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° 82-17 et le montant estimé du marché établis par la Cellule Maintenance. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 87.450,83 € hors T.V.A., ou 105.815,50 € T.V.A. 21 % comprise.

Art. 2.- De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.

Art. 3.- De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Art. 4.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 761/744-51 (n° de projet 20170042), par emprunt.

Art. 5.- Ce crédit fera, éventuellement, l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

0275 N° 10.- ECLAIRAGE PUBLIC - Eclairage du plan d'eau des Clarisses - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le projet de rénovation pour le montant estimatif à 105.849,60 € hors T.V.A., ou 128.078,01 € T.V.A. comprise, comprenant l'acquisition des fournitures, la réalisation de travaux, les prestations d'Ores Assets.

Art. 2.- D'inscrire le montant nécessaire à la dépense au budget extraordinaire 2017 via la modification budgétaire la plus proche.

Art. 3.- De lancer un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet, pour un montant estimé de 48.802,12 € hors T.V.A., par procédure négociée sans publicité sur base de l'article 26 § 1, 1° a de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics.

Art. 4.- D'approuver le cahier spécial des charges, les plans et les documents (plans, annexes, modèles d'offres) présentés, relatifs à ce marché de fournitures.

Art. 5.- D'acter le décision du Collège communal du 24 mars 2017 d'arrêter la liste des fournitures à consulter comme suit :

- Lot 01 : luminaires équipés de Leds : SCHREDER S.A., FONDERIE ET MECANIQUE, MOONLIGHT DESIGN;
- Lot 02 : Candélabres : DECLERCQ N.V., PYLONENN DE KERF, METALOGALVA.

Art. 6.- Concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, de recourir à l'entrepreneur désigné dans le cadre du marché pluri-annuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la Région administrative de la Région Wallonie Est chargée du suivi des travaux, notamment pour l'Administration communale de Verviers, conclu par Ores Assets en date du 1er juin 2013 et ce, pour une durée de 6 ans.

Art. 7.- De charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération.

0276 N° 11.- VOIRIE - Rue de Gelée à Petit-Rechain - Cession d'un excédent de voirie à la S.P.R.L. "Scheen Project" - Projet d'acte - Approbation.

A l'unanimité,

APPROUVE

le projet d'acte.

0277 N° 12.- IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Bâtiment sis place du Martyr n° 15-17 - Démolition - Projet - Fixation des conditions de marché - Demande d'un crédit d'urgence.

Par 30 voix et 4 abstentions,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° 108-17 et le montant estimé du marché établis par l'auteur de projet "Bureau d'architecture Greish (BAG)". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 188.750,00 € hors T.V.A., ou 228.387,50 € T.V.A. 21 % comprise.

Art. 2.- De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.

Art. 3.- De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Art. 4.- De financer cette dépense par l'utilisation d'un crédit d'urgence conformément à l'article L1311-5 1er alinéas du Code de la Démocratie et de la Décentralisation.

Art. 5.- Ce crédit fera l'objet d'une inscription en modification budgétaire au budget extraordinaire 2017.

0278 N° 13.- IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Bâtiment sis place du Martyr n° 15-17 - Convention architecte et maître d'ouvrage - Approbation.

Par 30 voix et 4 absentions,

DECIDE :

Art.1.- D'approuver le projet de contrat "Architecte & Maître d'ouvrage" par lequel la Ville, Maître d'ouvrage, confie à la S.C.R.L. "Bureau d'Architecture Greisch (B.A.G.)", une mission d'architecture relative aux travaux de démolition des biens dont il est propriétaire et référencés : Parties de bâtiments sis place du Martyr n° 15-17 et repris dans la parcelle cadastrée 1ère division, Section A, 303d.

Art. 2.- La mission d'architecte est exécutée à titre gratuit : l'architecte ne réclamera aucun honoraire en contrepartie de ses prestations directement ou indirectement.

0279 N° 14.- APPEL A PROJETS "BeWapp - Propreté publique - Acquisition de matériel de propreté" - Acquisition de poubelles - Projet - Fixation des conditions de marché.

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal;

Entendu la réponse de M. AYDIN, Echevin;

Entendu l'intervention de M. BREUWER;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° 98-17 et le montant estimé du marché établis par la Cellule Maintenance. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 68.181,48 € hors T.V.A., ou 82.499,59 € T.V.A. 21 % comprise.

Art. 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 879/744-51 (n° de projet 20170060) qui sera financé par emprunt et subsides.

0280 N° 15.- GESTION IMMOBILIERE LOCATIVE - Rue de la Batte n° 3 - Bail locatif - Adoption.

A l'unanimité,

RATIFIE

le bail avec M. EL FEZZAOUI Y., en vue de la mise à disposition, à partir du 1er avril 2017 pour un bail de neuf ans, d'une maison sise rue de la Batte n° 3, moyennant paiement d'un loyer mensuel de 560,00 €

0281 N° 16.- GESTION IMMOBILIERE LOCATIVE - Occupation des locaux rue du Collège - Convention avec l'A.S.B.L. "LOGEO (A.I.S.)" - Avenant n° 2 - Adoption.

A l'unanimité,

RETIRE

le présent point de l'ordre du jour de la séance de ce jour.

0282 N° 17.- **LA MAISON VERVIETOISE DES SPORTS, A.S.B.L. - Comptes et rapport d'activités 2016 - Approbation.**

A l'unanimité,

APPROUVE

les comptes 2016 de l'A.S.B.L.

0283 N° 18.- **BUDGET COMMUNAL 2017 - Budget 2017 et octroi d'une subvention sous forme d'argent - La Maison Verviétoise des Sports, A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'approuver le budget 2017 de l'A.S.B.L.;
- d'approuver l'octroi d'une subvention de 13.700,00 € sous forme d'argent;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et ses comptes annuels;
- de liquider la subvention numéraire en 12 tranches (à préciser) et après réception des comptes annuels de l'A.S.B.L.

0284 N° 19.- **BUDGET COMMUNAL 2017 - Octroi d'un subside sous forme d'argent - Handball Club Verviers, A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 750,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L.;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €

0285 N° 20.- **BUDGET COMMUNAL 2017 - Octroi d'un subside sous forme d'argent - Royal Excelsior Tennis Club de Lambermont, A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 1.500,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L.;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi vu que la valeur de la subvention est inférieure à 2.500,00 €
- de liquider la subvention numéraire en une fois et après réception des comptes annuels de l'A.S.B.L.

Mme TARNION, Bourgmestre-Présidente;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mme et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

~~M. NYSSSEN, Président du Conseil;~~

Mmes et MM. LEGROS, ELSÉN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, ~~POLIS PIRONNET~~, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, ~~VOISIN~~, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, VROMEN, SCHROUBEN, ~~VAN HEES LUYPAERTS~~, LEONARD, DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, BOLLETTE, LUKOKI, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

0286 N° 21.- **BUDGET COMMUNAL 2017 - Octroi d'un subside sous forme d'argent - T.T. VERVIA, A.S.B.L. - Approbation.**

Attendu que, conformément au prescrit de l'article L1122-19 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, M. NYSSSEN, Président du Conseil, s'est retiré de la salle des délibérations;

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 5.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L.;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et ses comptes annuels;
- de liquider la subvention numéraire en une fois et après réception des comptes annuels de l'A.S.B.L.

Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mme et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, ~~POLIS PIRONNET~~, DEGEY,

CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, ~~VOISIN~~, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER,

NAJI, VROMEN, SCHROUBEN, ~~VAN HEES LUYPAERTS~~, LEONARD, DARRAJI, DETHIER, GREIMERS,

BOLLETTE, LUKOKI, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

0287 N° 22.- BUDGET COMMUNAL 2017 - Octroi d'un subside numéraire - Royale Jeunesse sportive de Stembert, A.S.B.L. - Approbation.

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 750,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L., sous réserve des modifications budgétaires par l'Autorité de tutelle;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €

0288 N° 23.- JOGGING DE VERVIERS - Marché de services d'organisation d'événements sportifs - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité,

RETIRE

le présent point de l'ordre du jour de la séance de ce jour.

0289 N° 24.- SANTE - Salon ZEN-Topia 2017 (du 8 au 10 septembre 2017) - Convention de partenariat - Projet - Adoption.

A l'unanimité,

ADOPTE

la convention de partenariat entre la Ville et la S.N.C. "Francisco Martin".

0290 N° 25.- BUDGET COMMUNAL 2017 - Octroi d'un subside (prêt de matériel) - A.S.B.L. "Trust In Verviers" - Approbation.

À l'unanimité,

DECIDE :

- d'octroyer son aide à l'A.S.B.L. sous forme de mise à disposition de matériel le 19 mai 2017 et estimée à 600,00 €
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

- 0291 N° 26.- **BUDGET COMMUNAL 2017 - Octroi d'un subside - Comité de Jumelage Verviers-Arles (50ème anniversaire du jumelage) - Approbation.**
Entendu l'intervention de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R., qui s'étonne de la hauteur du montant et qui estime que cela va créer un précédent;
Entendu la réponse de M. BEN ACHOUR, Echevin, qui estime qu'il s'agit du seul jumelage qui fonctionne sur Verviers et cela justifie le montant proposé;
Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN, Cheffe de Groupe ECOLO;
Entendu les réponses de Mme la Bourgmestre;
A l'unanimité,
 DECIDE
 d'octroyer une subvention de 5.000,00 € sous forme d'argent et d'inscrire le dit montant au budget ordinaire 2017.
- 0292 N° 27.- **BUDGET COMMUNAL 2017 - Octroi d'un subside numéraire - M.A.C. Verviers-Ensemble Autrement, A.S.B.L. - Approbation.**
A l'unanimité,
 DECIDE :
 - d'octroyer une subvention de 500,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L.;
 - de déroger au principe du Titre III du livre III de la troisième partie de Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €
- 0293 N° 28.- **FESTIVAL LIBERTAD 2017- Convention de collaboration avec la Maison des Jeunes des Récollets, A.S.B.L. - Adoption.**
A l'unanimité,
 ADOPTE
 la convention de collaboration entre l'A.S.B.L. et la Ville.
- 0294 N° 29.- **CULTES -**
 a.- **Eglise Saint-Nicolas -**
 0295 b.- **Eglise Saint-Jean-Baptiste (Surdents) -**
Comptes 2016 - Approbation.
Par 24 voix et 10 abstentions,
 APPROUVE
 les comptes 2016 des Fabriques d'église précitées.
- 0296 N° 30.- **CULTES - Eglise Saint-Joseph (Manihant) - Compte 2016 - Avis.**
Par 24 voix et 10 abstentions,
 EMET UN AVIS FAVORABLE
 sur le compte 2016 du Conseil de fabrique en ce compris les modifications apportées par le Service administratif.
- 0297 N° 31.- **CULTURE - Comité culturel de SaintRemacle, A.S.B.L. - Convention de partenariat - Adoption.**
A l'unanimité,
 ADOPTE :
 la convention de partenariat qui lie la Ville et l'A.S.B.L.
- 0298 N° 32.- **CULTURE - Festival "Fol en jeux" - Convention de partenariat avec l'A.S.B.L. "Le Pas ludique" - Approbation.**
A l'unanimité,
 APPROUVE
 la convention de partenariat liant la Ville et l'A.S.B.L.

0299 N° 33.- **ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Organisation - Ouverture de trois demi-classes aux écoles des Boulevards, du Centre et de Hodimont le du 20 mars 2017.**

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- Une demi-classe maternelle supplémentaire est ouverte aux écoles de Hodimont, du Centre et des Boulevards à partir du 20 mars 2017.

Art. 2.- Ces trois demi-classes resteront ouvertes aussi longtemps qu'elles pourront bénéficier des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit jusqu'au 30 juin 2017.

0300 N° 34.- **LOGEO A.S.B.L. - Agence Immobilière Sociale (A.I.S.) - Convention d'octroi d'une subvention de fonctionnement - Abrogation de la version du 14 décembre 2009 - Adoption d'une nouvelle convention.**

A l'unanimité,

ABROGE

la convention d'octroi d'une subvention de fonctionnement dans sa version du 14 décembre 2009;

ADOPTE

le projet d'une nouvelle convention d'octroi de subvention de fonctionnement.

N° 35.- CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

- *B. PERSONNEL OUVRIER - Réduction de la carrière professionnelle afin de prester à raison du mi-temps de l'Entreprise - Mme HEINDRICHS Liliane, ouvrière (entretien);*
- *B. PERSONNEL COMMUNAL - Allocation pour les Services de gardes internes - Règlement - Approbation du Ministre DERMAGNE;*
- *A. INTERCOMMUNALES - S.P.I., S.C.R.L. - Gouvernance et éthique en Wallonie - Courrier;*
- *B. AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI - Personnel - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle, d'une employée d'administration, dans le cadre du congé parental - Mme WINKIN Sandrine, employée d'administration;*
- *B. CONSEIL COMMUNAL - Règlement d'ordre intérieur - Modifications (articles 4, 6 et 50) - Approbation de la Tutelle;*
- *A. INTERCOMMUNALES - Intradel, S.C.R.L. - Bilan opérationnel 2016 - Prise d'acte;*
- *B. TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Redevance sur les marchés et les étalages sur la voie publique pour les exercices 2017 à 2018 - Admission par le Gouvernement Wallon de la délibération du Conseil communal du 30 janvier 2017;*
- *A. VIE ASSOCIATIVE - Article 27 - Bilan 2016 - Rapport d'activités;*
- *A. COMMUNICATION - Publicité autour des études commandées par la Ville.*

0301 N° 35^A.- **ETUDE STRATEGIQUE DE L'HYPER-CENTRE COMMERCANT REALISEE EN AVRIL 2015 - Point inscrit à la demande de M. BREUWER, Conseiller communal.**

A l'unanimité,

PREND ACTE

de la demande de retrait par M. BREUWER, Conseiller communal, de son interpellation.

0302 N° 35^B.- **LOCALISATION DE LA NOUVELLE CASERNE - Point inscrit à la demande de M. BOLLETTE, Conseiller communal.**

A l'unanimité,

ENTEND :

- l'interpellation de M. BOLLETTE, Conseiller communal (*voir annexe pages 21 & 22*);
- la réponse de Mme la Bourgmestre qui précise qu'elle n'est pas Présidente de la Zone de Secours. Elle considère que la meilleure place pour installer la caserne était le terrain du Brévent mais la présence de la caserne de Theux ne permettait pas une implantation sur ce site. La rue du Viaduc a été envisagée mais cela n'a pas abouti non plus. Les riverains de la caserne actuelle ne se plaignent pas de la présence de cette structure et cela rassure les riverains par un contrôle social évident. La sécurité du travail des pompiers est un impératif majeur. La solution du terrain propriété de Logivesdre est donc devenue une alternative intéressante tenant compte également de la rapidité de gestion du dossier et de concrétisation;
- la réplique de M. BOLLETTE;
- les réponses de Mme la Bourgmestre;
- l'intervention de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R. qui confirme le soutien de son Groupe de manière indéfectible dans ce dossier.

Question de M. le Conseiller BERRENDORF concernant le cumul de Mme la Bourgmestre.

Entendu la question orale (*voir annexe page 23*);

Entendu la demande de M. BREUWER, Conseiller communal, qui souhaite que soit acté au P.V. que M. BERRENDORF, Conseiller communal, le traite de "petit clown";

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui estime que le Conseiller arrive avec une guerre de retard car la demande a, déjà par le passé, été formulée par d'autres Conseillers. Par rapport au cumul des mandats de Bourgmestre et de Député, elle conteste les propos car elle n'a jamais "vociféré" en la matière, c'est un autre Conseiller qui, à titre personnel, avait pris la parole en l'espèce. Elle n'a jamais dit qu'elle renoncerait à son mandat de Député, contrairement à M. ELSSEN. Elle n'a aucun autre travail ni autre mandat important. Elle se consacre à 100 % pour la politique et c'est pour cela qu'elle assume son rôle de Bourgmestre. Pour Publifin, elle estime que la rancœur motive l'intervention de M. BERRENDORF. Elle confirme qu'elle y siège à titre gratuit sans aucun jeton de présence mais y siège par souci de conviction;

Entendu la réplique de M. BERRENDORF qui conteste les propos de la Bourgmestre.

Question de M. le Conseiller BERRENDORF concernant l'ouverture de l'emploi de Chef de Corps à la Zone de Police Vesdre.

Question retirée en séance à la demande du Conseiller.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 21 HEURES 46.

ELLE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

0303

N° 36.- PERSONNEL COMMUNAL - Enseignement communal - Désignation d'un coordinateur pédagogique.

Vu le scrutin secret auquel il a été procédé;

Par 30 voix contre une et 3 abstentions,

DESIGNE

M. HENRARD Michaël en qualité de coordinateur pédagogique par détachement dans le cadre de l'enseignement fondamental des écoles communales à la date du 15 mai 2017 pour une période de deux ans.

Mme TARGNION, Bourgmestre;
 Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;
 Mme et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;
 M. NYSSSEN, Président du Conseil;
 Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, ~~POLIS PIRONNET~~, DEGEY,
 CARTON, GILSON, MESTREZ, ~~CELIK~~, OZER, DUMOULIN, ~~VOISIN~~, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER,
 NAJI, VROMEN, SCHROUBEN, ~~VAN HEES LUYPAERTS~~, LEONARD, DARRAJI, DETHIER, GREIMERS,
 BOLLETTE, ~~LUKOKI~~, Conseillers et Conseillères;
 M. DEMOLIN, Directeur général.

- 0304** N° 37.- **PERSONNEL COMMUNAL - Enseignement communal - Désignation d'un coordinateur administratif.**
Vu le scrutin secret auquel il a été procédé;
Par 29 voix et 3 abstentions,
 DESIGNÉ
 M. RENSONNET Alain, en qualité de coordinateur administratif par détachement dans le cadre de l'enseignement fondamental des écoles communales à la date du 1er mai 2017 pour une période de deux ans.
- 0305** N° 38.- **EMPLOIS SPECIFIQUES - Personnel - Démission d'une ouvrière (surveillante de gardiennat) - Autorisation de faire valoir ses droits à la pension de retraite immédiate.**
A l'unanimité,
 ACCEPTE
 à la date du 28 février 2018, la démission présentée par Mme MINETTE Patricia, sous réserve de la reconnaissance de ses droits à la pension de retraite par l'organisme compétent, et
 L'AUTORISE
 à faire valoir ses droits à la pension de retraite immédiate à partir du 1er mars 2018.
- 0306** N° 39.- **PERSONNEL OUVRIER - Mise en disponibilité, pour cause de maladie, d'une ouvrière (entretien) - Comparution devant le S.P.F. Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement - Administration de l'Expertise Médicale - Service de Santé Administratif.**
A l'unanimité,
 PRONONCE
 à titre conservatoire, la mise en disponibilité pour cause de maladie de Mme CERFONTAINE Maryse, avec effet au 6 juin 2017.
- 0307** N° 40.- **PERSONNEL OUVRIER - Mise en disponibilité, pour cause de maladie, d'une ouvrière (entretien).**
A l'unanimité,
 PRONONCE
 la mise en disponibilité, pour cause de maladie, de Mme WARNY Micheline, avec effet au 4 avril 2017.
- 0308** N° 41.- **CONSERVATOIRE DE VERVIERS - Personnel - Octroi d'un congé, pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle, à un professeur.**
A l'unanimité,
 ACCORDE
 un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle à Mme THUNUS Sabine, professeur d'art dramatique à titre définitif au Conservatoire de Verviers, pour 1 période (1/24) pour la période du 1er avril au 31 août 2017.

N° 42.- CONSERVATOIRE DE VERVIERS - Personnel - Désignation dans une fonction de professeur, à titre temporaire, dans des emplois non vacants.

A l'unanimité.

DECIDE :

- 0309 - Mme STEMBERT Amélie est désignée en qualité de professeur de piano d'accompagnement pour 3 périodes (3/24) au Conservatoire de Verviers, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 1er avril 2017, en remplacement de M. THONNARD Daniel, en congé pour exercer d'autres fonctions dans l'enseignement, du 1er septembre 2016 au 31 août 2017, mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2017;
- 0310 - M. CRAPANZANO Gaetano, est désigné en qualité de professeur d'art dramatique au Conservatoire de Verviers, pour 1 période d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 1er avril 2017 pendant la durée de l'absence de Mme THUNUS Sabine, en congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles du 1er avril au 31 août 2017, sous réserve de prolongation, mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2017.

0311 N° 43.- ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Personnel - Octroi d'un congé, pour exercer d'autres fonctions dans l'enseignement, à une institutrice.

A l'unanimité.

ACCORDE

un congé pour exercer d'autres fonctions dans l'enseignement à Mme SIEMES Stéphanie, nommée à titre définitif dans l'enseignement maternel communal et ce du 18 avril au 31 août 2017, pour treize périodes hebdomadaires de psychomotricité.

0312 N° 44.- ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Personnel - Interruption partielle (1/5ème temps) de la carrière professionnelle d'une institutrice - Prise d'acte.

A l'unanimité.

PREND ACTE

de la demande de Mme VALENTI Isabelle épouse HEINRICH, institutrice à titre définitif aux écoles maternelles communales, tendant à obtenir une interruption partielle de carrière professionnelle (5/26èmes) pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

0313 N° 45.- ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Personnel - Réaffectation provisoire dans une fonction d'instituteur, dans un emploi vacant.

A l'unanimité.

DECIDE :

De mettre fin à la première réaffectation de Mme SIEMES Stéphanie au 19 mars 2017 (13 périodes non vacantes).

De réaffecter, à titre temporaire, Mme SIEMES Stéphanie à raison de 13/26èmes à partir du 20 mars 2017, dans une fonction d'institutrice maternelle dans treize périodes vacantes (ouverture).

N° 46.- ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Personnel - Désignation de deux institutrices, à titre temporaire, dans des emplois vacants.

A l'unanimité.

DECIDE :

- 0314 - Sont désignées dans une fonction d'institutrice maternelle aux écoles communales, à titre temporaire dans des emplois vacants, à partir du 20 mars 2017 et au plus tard jusqu'au 30 juin 2017 :
- Mme PREUX Angélique, à raison de 13/26èmes;
 - Mme FUCKER Isabelle, à raison de 13/26èmes;

- 0315 - Mme FÜCKER Isabelle est désignée en qualité d'institutrice maternelle aux écoles maternelles communales, à titre temporaire, dans un emploi vacant, à raison de 13 périodes hebdomadaires (13/26), du 20 au 31 mars 2017.

N° 47.- ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Personnel - Désignation dans une fonction d'instituteur, à titre temporaire, dans des emplois non vacants.

A l'unanimité.

DECIDE :

- 0316 - Mme LION Valérie est désignée dans une fonction d'instituteur maternel aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 26 périodes hebdomadaires (26/26), à partir du 16 mars 2017, pour la durée de l'absence de Mme LAGUESSE Françoise, absente pour cause de maladie du 16 mars au 31 mai 2017, sous réserve de prolongation, mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2017;
- 0317 - Mme CORNELIS Marie est désignée dans une fonction d'instituteur maternel aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 13 périodes hebdomadaires (13/26), à partir du 20 mars 2017, pour la durée de l'absence de Mme SIEMES Stéphanie, absente pour cause d'accident de travail du 10 février au 31 mars 2017;
- 0318 - Mme LAHAYE Audrey est désignée dans une fonction d'instituteur maternel aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 13 périodes hebdomadaires (13/26), à partir du 20 mars 2017, en remplacement de Mme BERTRAND, absente pour cause d'accident de travail du 1er septembre 2016 au 31 mars 2017, sous réserve de prolongation, mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2017;
- 0319 - Mme ORBAN Emilie est désignée dans une fonction d'instituteur maternel aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 26 périodes hebdomadaires (26/26), à partir du 20 mars 2017, pour la durée de l'absence de Mme ANDERNACK Charlotte épouse MEYS, absente pour cause de maladie du 20 mars au 31 mai 2017, sous réserve de prolongation, mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2017;
- 0320 - Mme LION Valérie est désignée dans une fonction d'instituteur maternel aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 26 périodes hebdomadaires (26/26), à partir du 7 mars 2017, pour la durée de l'absence de Mme ORBAN Valerie épouse BACCUS, absente pour cause de maladie du 7 au 15 mars 2017, sous réserve de prolongation, mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2017;
- 0321 - Mlle VIELVOYE Véronique est désignée dans une fonction d'instituteur maternel aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 26 périodes hebdomadaires (26/26), à partir du 27 mars 2017, pour la durée de l'absence de Mme ROLAND Jacqueline épouse BIERMANS, absente pour cause de maladie du 27 au 31 mars 2017, sous réserve de prolongation, mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2017;
- 0322 - Mme MAWET Laureline est désignée dans une fonction d'instituteur maternel aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 26 périodes hebdomadaires (26/26), à partir du 20 mars 2017, en remplacement de Mme WILQUET Nathalie, absente pour cause d'accident de travail du 25 novembre 2016 au 17 avril 2017, sous réserve de prolongation, mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2017.

- 0323 **N° 48.- ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Personnel - Désignation de deux maîtresses spéciales de psychomotricité, à titre temporaire, dans des emplois vacants.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- Mme HALLEUX Valérie est désignée en qualité de maîtresse spéciale de psychomotricité aux écoles maternelles communales, à titre temporaire, dans un emploi vacant, à raison de deux périodes hebdomadaires (2/26), à partir du 20 mars 2017, jusqu'à la nomination d'un candidat mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2017;
- Mme ERKENNE Mégane est désignée en qualité de maîtresse spéciale de psychomotricité aux écoles communales, à titre temporaire, dans un emploi vacant, à raison de deux périodes hebdomadaires (2/26), à partir du 20 mars 2017, jusqu'à la nomination d'un candidat mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2017.

N° 49.- ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Personnel - Désignation dans une fonction de maître spécial de psychomotricité, à titre temporaire, dans des emplois non vacants.

A l'unanimité,

DECIDE :

0324

- Mme ERTEKIN Yasemin est désignée dans une fonction de psychomotricienne aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 11 périodes hebdomadaires (11/26), à partir du 18 avril jusqu'au 30 juin 2017, pour la durée de l'absence de Mme SIEMES Stéphanie, en congé pour exercer d'autres fonctions du 18 avril au 31 août 2017;

0325

- Mme HALLEUX Valérie est désignée dans une fonction de psychomotricienne aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 2 périodes hebdomadaires (02/26), à partir du 18 avril 2017, pour la durée de l'absence de Mme SIEMES Stéphanie, en congé pour exercer d'autres fonctions du 18 avril au 31 août 2017.

0326

N° 50.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ORDINAIRE - Personnel - Octroi, d'un congé, pour prestations réduites justifié par des raisons de convenance personnelle, à une institutrice.

A l'unanimité,

DECIDE :

Il est accordé à Mme CLOOS Anne, institutrice primaire à titre définitif aux écoles communales, un congé pour prestations réduites (6 périodes hebdomadaires - 6/24èmes) justifié par des raisons de convenances personnelles pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

0327

- de la demande de Mme BAIKRY Fabienne tendant à obtenir une interruption partielle de carrière professionnelle (4/24èmes) pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018;

0328

- de la demande de Mme FREDERICH Véronique tendant à obtenir une interruption partielle de carrière professionnelle (4/24èmes) pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

0329

N° 52.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ORDINAIRE - Personnel - Désignation dans une fonction d'instituteur, à titre temporaire, dans un emploi vacant.

A l'unanimité,

DECIDE :

M. BOUCHE Xavier est désigné dans une fonction d'instituteur primaire aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 5 périodes hebdomadaires (5/24), à partir du 10 mars 2017 et ce jusqu'au 30 juin 2017.

0330 N° 53.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ORDINAIRE - Personnel - Désignation dans une fonction de directeur d'école, à titre temporaire, dans un emploi non vacant.

A l'unanimité,

DECIDE :

Mme MARLY Laurence est désignée dans une fonction de directeur aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 24 périodes hebdomadaires (24/24), à partir du 24 octobre 2016, pour la durée de l'absence de Mme MEYER Annette, absente pour cause de maladie du 22 mars au 14 mai 2017, sous réserve de prolongation mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2017.

N° 54.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ORDINAIRE - Personnel - Désignation dans une fonction d'instituteur, à titre temporaire, dans des emplois non vacants.

A l'unanimité,

DECIDE :

0331 - M. GILSON Romaric est désigné dans une fonction d'instituteur primaire aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 24 périodes hebdomadaires (24/24), à partir du 7 mars 2017, pour la durée de l'absence de Mme SIMONIS Danielle, absente pour cause de maladie du 7 mars au 11 juin 2017, sous réserve de prolongation, mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2017;

0332 - M. BINDELLE Corentin est désigné dans une fonction d'instituteur primaire aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 24 périodes hebdomadaires (24/24), à partir du 20 mars 2017, pour la durée de l'absence de M. MANGUAY Hervé, absent pour cause de maladie du 17 au 31 mars 2017, sous réserve de prolongation, mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2017;

0333 - Mme CAUFRIEZ Lola est désignée dans une fonction d'instituteur primaire aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 24 périodes hebdomadaires (24/24), à partir du 14 mars 2017, pour la durée de l'absence de Mme SAUVEUR Diane, absente pour cause de maladie du 13 au 24 mars 2017, sous réserve de prolongation, mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2017;

0334 - Mme CAUFRIEZ Lola est désignée dans une fonction d'instituteur primaire aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 24 périodes hebdomadaires (24/24), à partir du 27 mars 2017, pour la durée de l'absence de Mme COLLARD Pascale épouse RENERT, absente pour cause de maladie du 27 au 31 mars 2017, sous réserve de prolongation, mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2017;

0335 - Mme JACOB Bénédicte épouse BELLEFROID est désignée dans une fonction d'instituteur primaire aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 24 périodes hebdomadaires (24/24), à partir du 22 mars 2017, en remplacement de Mme REMY Cécile épouse VAN BRACKEL, absente pour cause de maladie du 22 mars au 5 mai 2017, sous réserve de prolongation, mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2017;

0336 - Mme LERHO Cindy est désignée dans une fonction d'instituteur primaire aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 24 périodes hebdomadaires (24/24), à partir du 22 mars 2017, pour la durée de l'absence de Mme MARLY Laurence épouse VAN KERKHOVEN, en détachement pour exercer des fonctions de sélection ou de promotion du 22 mars au 12 mai 2017, sous réserve de prolongation.

0337 N° 55.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ORDINAIRE - Personnel - Désignation dans une fonction de maître d'éducation physique, à titre temporaire, dans un emploi non vacant.

A l'unanimité,

DECIDE :

M. JACQUEMOTTE David est désigné dans une fonction de maître d'éducation physique aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 24 périodes hebdomadaires (24/24), à partir du 20 mars 2017, pour la durée de l'absence de M. TESSARI Fabrice, absent pour cause de maladie du 16 mars au 31 mai 2017, sous réserve de prolongation, mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2017.

N° 56.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SPECIALISE - Personnel - Désignation dans une fonction d'instituteur primaire, à titre temporaire, dans des emplois non vacants.

A l'unanimité,

DECIDE :

- 0338 - Mme VANHOVE Sabrina est désignée dans une fonction d'instituteur primaire aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 24 périodes hebdomadaires (24/24), du 9 au 31 mars 2017, en remplacement de Mme BAILLY Dominique, absente pour cause de maladie du 8 au 31 mars 2017;
- 0339 - Mme KERRENS Aurélie est désignée dans une fonction d'instituteur primaire aux écoles communales, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 24 périodes hebdomadaires (24/24), du 20 au 27 mars 2017, en remplacement de Mme ROCKS Dominique, absente pour cause de maladie du 20 au 27 mars 2017.

0340 **N° 57.- CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AINES - Démission de membres - Prise d'acte.**

A l'unanimité,

PREND ACTE

de la démission de :

- M. HASELBAUWER Jean, membre effectif représentant la Commission "P&P.P. F.G.T.B.";
- Mme NOLL Marie Claude, membre suppléant représentant Enéo;
- de l'Association des pensionnées des Services publics.

0341 **N° 58.- CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AINES - Désignation de membres.**

A l'unanimité,

DESIGNE,

M. LECLERCQ Florent comme membre effectif représentant la commission "P&P.P. F.G.T.B." de Verviers au Conseil consultatif communal des Aînés.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 22 HEURES 10.

A l'unanimité,

APPROUVE

en cette séance du 26 juin 2017, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION